

CLUB DU GRIFFON VENDÉEN

REGIONALE D'ÉLEVAGE

LA COTE SAINT ANDRE (38)

SANS
CACCS

Dimanche 07 juillet 2019

Dans le cadre du 32^{ème} festival chasse & loisir – Nature en Bièvre
Les 06 & 07 juillet 2019

CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 23 Juin 2019

JURY PRESSENTI

Marc BOUVET – Christian OUSTRIERES

Certificat d'examen oculaire obligatoire pour validation des résultats des petits bassets.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe
1^{er} chien (catalogue compris) 35 € 20 € *
à partir du 2^e chien (par chien) 20 € 10 € *
Meute donnant droit d'engager 6 chiens
au même propriétaire en individuelle 50 € 30 € *
Confirmation seule sans jugement 30€ 20€ *
Seuls les chiens engagés en individuelle figureront au catalogue.
: TARIFS PREFERENCIELS POUR
LES MEMBRES DU CLUB DU GRIFFON VENDEEN

Adressez la correspondance à :

M. Jean-Pierre VIDAL
CORNILLE - 43100 JAVAUGUES
06 87 27 32 59
jeanpierrevidal.43@orange.fr
Libellez votre chèque à l'ordre
DU CLUB DU GRIFFON VENDÉEN

Engagement en ligne Paiement CB sécurisé sur <https://www.sccexpo.fr>
Aucun engagement possible après le 23/06/19

Indiquez ci-dessous votre n° de membre du C.G.V.

PROPRIÉTAIRE

Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tél : Port Mail :

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ : _____

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans
cette colonne
n° enregistrement

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

1^{er} CHIEN

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute Date BC _____
Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ : _____

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans
cette colonne
n° enregistrement

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

2^e CHIEN

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute Date BC _____
Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ : _____

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
3 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Travail* <input type="checkbox"/> Champion* <input type="checkbox"/> Jeune <input type="checkbox"/> Puppy <input type="checkbox"/> Vétéran <input type="checkbox"/> Meute <input type="checkbox"/> Date BC _____
Lot d'Affixe <input type="checkbox"/> Lot de Reproducteur <input type="checkbox"/> Confirmation <input type="checkbox"/> *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ : _____

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
4 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Travail* <input type="checkbox"/> Champion* <input type="checkbox"/> Jeune <input type="checkbox"/> Puppy <input type="checkbox"/> Vétéran <input type="checkbox"/> Meute <input type="checkbox"/> Date BC _____
Lot d'Affixe <input type="checkbox"/> Lot de Reproducteur <input type="checkbox"/> Confirmation <input type="checkbox"/> *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ : _____

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
5 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Travail* <input type="checkbox"/> Champion* <input type="checkbox"/> Jeune <input type="checkbox"/> Puppy <input type="checkbox"/> Vétéran <input type="checkbox"/> Meute <input type="checkbox"/> Date BC _____
Lot d'Affixe <input type="checkbox"/> Lot de Reproducteur <input type="checkbox"/> Confirmation <input type="checkbox"/> *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ : _____

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
6 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Travail* <input type="checkbox"/> Champion* <input type="checkbox"/> Jeune <input type="checkbox"/> Puppy <input type="checkbox"/> Vétéran <input type="checkbox"/> Meute <input type="checkbox"/> Date BC _____
Lot d'Affixe <input type="checkbox"/> Lot de Reproducteur <input type="checkbox"/> Confirmation <input type="checkbox"/> *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

Déclaration

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au recto. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le club de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition (il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus et de se munir du carnet de santé).

Je déclare en outre ne faire partie d'aucune Société ou Club non affilié à la SCC, ni d'aucun organisme non reconnu par la FCI.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

En présentant mon chien à l'exposition, je contracte un engagement envers votre club. Je suis tenu de le respecter et de rester dans l'enceinte de l'exposition jusqu'à 17 H30.

À Le
Signature :

LA CÔTE SAINT-ANDRÉ - PARC ALLIVET - ISÈRE

32^{ème} Festival
CHASSE & LOISIRS
Nature en Bievre

ANIMATIONS & EXPOSANTS

RÉGIONALE DU GRIFFON VENDEËN

RASSEMBLEMENT DE MEUTES

6 & 7 JUILLET 2019
Gagnez 1 journée de chasse au domaine de la Verrerie

DÉMONSTRATION BÛCHERONNAGE

ASSOCIATION ROBIN DES BOIS

04 74 20 61 43 - www.festival-nature-en-bievre.fr

Création: Enire 2'logis - Crédit photos: Adobe - Ne pas jeter sur la voie publique. © Act 2019

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h30 précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 40euros. Un restaurant sera installée à l'intérieur de l'exposition.

LOGEMENT - Tous les chiens seront logés dans les cages qu'ils ne pourront quitter que pour se rendre dans le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages. Seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : le 16 juin 2018. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le règlement des engagements libellé à l'ordre du Club du Griffon Vendéen, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés ;

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;

- a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
- e) toutes chiennes en chaleur seront refusées

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois**

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.



<http://www.club-griffon-vendeen.fr/>